

Risque inondation : Adoption d'une charte pour des quartiers plus résilients

Dossier de la rédaction de H2o
April 2018

Le 2 décembre 2016, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le préfet de police de Paris ont approuvé la Stratégie locale de gestion du risque inondations (SLGRI) de la métropole francilienne. Cette stratégie représente la feuille de route partagée par l'ensemble des acteurs du territoire et en particulier les 160 communes, pour les six ans à venir.

La crue de mai-juin 2016, due à un événement climatique exceptionnel, puis celle de janvier-février 2018 ont bien montré l'importance cruciale du risque d'inondation pour le cœur d'agglomération francilienne et la nécessité d'une action coordonnée de la gestion des risques liés aux inondations. Le 5 mars, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Marc Meunier, préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris, donc réuni le comité stratégique de la Stratégie locale de gestion du risque inondation pour la métropole francilienne afin de faire un point d'étape sur la mise en œuvre de cette stratégie mais aussi de signer la charte pour l'aménagement de quartiers résilients en zone inondable constructible. "La charte d'engagement pour concevoir des quartiers résilients est structurante pour construire ensemble une métropole qui intégre le risque inondation dès la conception des projets d'urbanisme" a précisé le préfet de région. "L'application de la charte d'engagement pour concevoir des quartiers résilients va à terme faciliter la gestion des inondations et en limiter les conséquences pour nos concitoyens : moins d'évacuations de domicile et un retour à des conditions normales de vie plus rapide" a précisé, pour sa part, Marc Meunier, au nom du préfet de police, Michel Delpuech, préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris.

Cette charte pour l'aménagement de quartiers résilients en zone inondable constructible a été signée par les principaux opérateurs franciliens de l'aménagement urbain. Elle vise à définir des grands principes pour la résilience des futurs quartiers au bord des fleuves, dans le cadre des mutations urbaines du Grand Paris, afin d'assurer la sécurité et la survie des populations et leur retour à la normale aussi rapide que possible. Elle vient compléter les prescriptions réglementaires des plans de prévention du risque inondation (PPRI) qui s'imposent déjà aux constructions en zone inondable. L'objectif est à présent de réaliser des quartiers véritablement résilients et de saisir l'opportunité du Grand Paris pour redire la vulnérabilité du territoire métropolitain, où 94 % des zones inondables sont déjà bâties. Les opérateurs de réseau ont par ailleurs précisé l'avancement de leurs travaux pour redire leur vulnérabilité à une inondation et ainsi limiter les impacts indirects de la crue (coupure d'électricité, du réseau d'assainissement...). Les grandes infrastructures, comme les télécommunications, la distribution d'électricité, d'eau potable, ou encore l'assainissement, ont ainsi finalisé leurs cartes de vulnérabilité. Ces travaux seront à présent déclinés pour les services de la préfecture de police et conduiront à des échanges avec les collectivités concernées, afin que ces travaux de réduction de la vulnérabilité soient mis en œuvre.

Cette réunion a également l'occasion pour le préfet de région, en lien étroit avec le préfet de police, de mobiliser les différents acteurs et partenaires de projets pour optimiser les calendriers des réalisations. Le préfet de région a réaffirmé la volonté de l'État de concrétiser dans les délais les plus serrés l'aboutissement des projets structurants qui vont permettre de redire les conséquences liées aux inondations.

Région Île-de-France